

MC/je

Berne, le 18 octobre 1966

Note au Chef du Département

copie - au Service Est
- à l'Ambassade de Suisse à Budapest

Anniversaire de la Révolution hongroise

Je reçois, à sa demande, l'Ambassadeur de Hongrie. Avec une visible nervosité, il me fait part longuement des graves préoccupations que lui causent et que causent à son Gouvernement les très importants préparatifs entrepris en Suisse pour commémorer l'anniversaire des événements de 1956. Le 21 septembre déjà, M. A. Gyémant avait attiré l'attention de M. Janner sur l'importance attachée par son Gouvernement à cette affaire. M. Janner lui avait promis de renseigner le Chef du Département sur sa démarche. Nonobstant, rien n'a été fait pour tenir compte de ses représentations. Au contraire, les manifestations projetées auront une ampleur dépassant ce qui se fera dans les pays du NATO et des réfugiés hongrois y participeront. M. Gyémant se voyait obligé d'élever une protestation et de nous rendre attentifs au fait que le Gouvernement hongrois serait amené à tirer les conséquences d'une attitude qu'il considérait comme inamicale.

Je réponds à l'Ambassadeur que le sujet est extrêmement délicat. Les événements de 1956 représentent une tragédie qui a fortement remué l'opinion publique. Elle a été émue par le grand nombre



des victimes. Le Conseil fédéral ne peut interdire des manifestations qui sont avant tout l'expression d'un sentiment humain.

M. Gyémant me demande s'il doit considérer ma déclaration comme officielle. Je réponds que le Conseil fédéral ne m'a chargé d'aucune communication, mais que je pourrais lui expliquer la situation telle qu'elle se présente.

M. Gyémant me fait valoir que le sentiment humain dont je parle existe sans doute chez beaucoup de gens, mais qu'il est exploité par certains groupes bien déterminés à des fins politiques. C'est là contre que s'élève le Gouvernement hongrois, et non contre la compassion éprouvée par le peuple suisse à l'égard des victimes. Il fera rapport à Budapest sur notre conversation.

Micheli